



ACCT de BASSE GOULAIN

Cher ami (e) cyclotouriste,
Vous êtes cordialement invité (e) au repas annuel du club qui sera servi le

Vendredi 22 mars 2019 à 19h
Restaurant « LA TABLE DE MARYANN »
Rue du Grignon
44115 BASSE GOULAIN

La participation financière s'élève à **23 € par personne** pour les licencié(e)s et accompagnant(e)s et **33 €** pour les non-adhérents au club.

Le menu comprend :

- Kir maison ou cocktail sans alcool et canapés
- Tartare de saumon et vinaigrette passion
- Suprême de poulet contisé au chorizo
- Symphonie gourmande
- Vins : vouvray et côtes du Ventoux
- Café ou tisanes

Nous vous demandons de bien vouloir donner votre réponse impérativement avant

LE LUNDI 25 FEVRIER 2019

Nous vous en remercions.

Le bureau.

✂ -----

NOM Prénom

Participera au repas du club du **22 MARS 2019**

Ne participera pas au repas du club

Ci-joint un chèque par famille d'un montant de : € à l'ordre de l'ACCT

A remettre dans la boîte aux lettres du club avant le **25 FEVRIER 2019**